Pdt

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

CANTON DE FRUGES

MAIRIE D'AMBRICOURT

62.310

Tel Fax 03.21 04.66.67

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
19 OCT. 2015
DES CHASSEURS - 62 -

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE INTERDISANT LA CHASSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LE DIMANCHE 01NOVEMBRE 2015.

Nous, André NOURRY, Maire de la Commune d'AMBRICOURT
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Rural

Considérant que le déroulement du Rallye des 7 Vallées d'Artois les 31 Octobre et 01 Novembre 2015 entraîne l'emprunt des chemins ruraux sur le territoire de la commune d'Ambricourt par les véhicules tout terrain de compétition ;

Considérant que cette compétition entraîne le stationnement des spectateurs le long de ces mêmes chemins ruraux ;

Considérant qu'il est indispensable de veiller à la sécurité des spectateurs, des chasseurs et qu'il est indispensable de prévenir tout accident ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : La pratique de la chasse est strictement interdite sur le territoire de la commune d'AMBRICOURT le Dimanche 01 Novembre 2015.

ARTICLE2 : Le Maire, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Fruges, Monsieur kle Président de la Fédération de chasse du Pas de Calais, Monsieur le Président de la Société de chasse d'Ambricourt sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Fait à AMBRICOURT, Le 08 Octobre 2015.
Le Maire, A . NOURRY.

AMBRICOURT * Pas-de-Calais *